

Extrait du registre des délibérations de la Chapelle chaussée
Réunion du 6 mars 2017

Le six mars deux mille dix sept à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire.

Etaient présents : Ms PICHOUX- BUAN – Mmes LESAGE-GORIAUX (adjoints) – Mme NOURRISSON (conseillère déléguée)- Mmes MAURY- GOUDE VENIEN- DE LAVILLEON – REBILLARD- Ms MOCHOUX REBILLARD- REMONTE- RIALLAND-

Absents excusés :

F. GLOAGUEN – M. BOSSARD JAQUET

Date de la convocation : 28 février 2017

Procuration :

M. Frédéric GLOAGUEN a donné procuration à Mme NOURRISSON Isabelle

Mme Marianne BOSSARD JAQUET a donné procuration à Mme GOUDE VENIEN Laure

Délibération N° 2017-03-01

APPROBATION DE LA REUNION DE CONSEIL DU 6 FEVRIER 2017

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 6 février 2017 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion. A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 6 février 2017

Délibération N° 2017-03-02

Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Jean-Marc BUAN, secrétaire de séance

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Jean-Marc BUAN, secrétaire de séance**

Mme Marianne BOSSARD JAQUET a donné procuration à Mme GOUDE VENIEN Laure

Délibération N° 2017-03-03

Approbation du Compte Administratif du budget communal 2016

Sous la présidence de Monsieur Patrick PICHOUX, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	832 342.52 €
Recettes	1 077 549.91 €

Excédent de clôture : 245 207.39 €

Investissement

Dépenses	656 557.91 €
Recettes	713 839.57 €

Excédent de clôture 57 281.66€

Hors de la présence de Monsieur Pascal PINAULT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016

Délibération N° 2017-03-04

Approbation du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Délibération N° 2017-03-05
SUBVENTIONS COMMUNALES 2017**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :
(Une abstention)

Nom association	Attribuée en 2017	Nom association	Attribuée en 2017
CLUB VOLLEY BALL	700 €	Association Parents d'élèves de l'école publique	700 € fonctionnement association +1000 € achat livres bibliothèque municipale
CLUB DE FOOT BALL	700 €	CULTURE ET PATRIMOINE	800 €
COMITE DES FETES	700 €	Ass. organistes du secteur Tinténiac	100 €
CATM TOE	200 €	CLIC NOROIT	374.70 €
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	250 €		
ACCA	450 €		
LA CHAPELLE BIEN CHAUSSEE	500 €		
LA CHAPELLE ENJOUÉE	500 €		
LE PERE LEON	1 000 €		
A.P.E.L. ECOLE PRIVEE	250 €		

**Délibération N° 2017-03-06
ATTRIBUTION dotation achat livres et dvd bibliotheque municipale**

Le Conseil Municipal renouvelle la dotation pour l'achat de livres et dvd en bibliothèque municipale pour l'année 2017 soit

- Achat de livres pour la bibliothèque municipale 3 000 €
- Achat de DVD année 2017 (10) 380 €

Soit un crédit inscrit au budget primitif pour l'année 2017 **de 3 380 €**.
Sollicite une subvention du Département dans le cadre du Contrat de Territoire.

**Délibération N° 2017-03-07
Subventions scolaires 2017**

Il est proposé de reconduire pour l'année 2017 les subventions et participations suivantes aux écoles primaires et maternelles de notre commune.

- Sortie de fin d'année scolaire : 200 €/classe
- Arbre de Noël : 8.50 €/élève
- Voyage scolaire : 50€/élève de la commune

Après délibération le Conseil Municipal :

- Approuve les participations proposées pour les deux écoles de la commune.
- Donne pouvoir au Maire pour verser les subventions suivantes
- Sortie de fin d'année et arbre de Noël école publique à l'APEP DU CHEMIN NEUF
- Sortie de fin d'année, arbre de Noël et voyage scolaire à l'école privée à l'A.P.E.L. RPI BECHEREL-LA CHAPELLE CHAUSSEE.

Délibération N° 2017-03-08
CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2017

Mme LESAGE, adjointe présente le détail du calcul des charges de fonctionnement des écoles pour l'année 2017 à partir de l'exercice 2016 à savoir :

Coût par élève :

Enfant en maternelle 1 137€

Enfant en primaire 431 €

Ces participations seront demandées aux communes de Les IFFS, St Briec des iffs et Saint-Gondran

Soit participations extérieures prévues :

les Iffs = 7 maternelles x 1 137 € + 8 primaires x 431 € = 11 407 €

st briec des Iffs = 2 maternelles * 1137 € + 9 primaires x 431 € = 6 153 €

St Gondran = 7 maternelles x 1137 € + 8 primaires x 431 € = 11 407 €

Le Conseil Municipal approuve le coût des charges de fonctionnement des écoles présenté.

- Sollicite ces participations auprès des collectivités concernées
- Donne pouvoir au Maire pour établir la convention 2017 des charges de fonctionnement des écoles.

Devis matériel d'entretien

Des démonstrations de matériel de nettoyage mécanisé vont avoir lieu à la cantine et la salle des sports.

En fonction des besoins et utilisation ce matériel sera retenu ou non.

Devis nettoyage sol cantine ... laveuse Nilfisk 2 000.99 € HT

Devis balayeuse salle des sports : 2 651.99 € ou aspirateur 590 €

Projet multisports

Des devis sont en cours pour un multisport qui serait installé près de la salle des sports.

Délibération N° 2017-03-09
Participation 2017 aux charges de fonctionnement de l'école privée Bécherel – la chapelle Chaussée

Les participations aux charges de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2017 sont présentées au conseil Municipal soit à partir du coût des charges de l'école publique sans la part des intérêts d'emprunts.

Soit :

Enfant en maternelle 1136 € x 18 maternelles = 20 448 €

Enfant en primaire 430 € * 19 primaires = 8 170 €

Total participation 2017 à verser à l'école privée **28 618 €**

Auquel s'ajoute :

Les subventions facultatives suivantes proposées

Arbre de Noël : 8.50 €/enfants à l'école de la Chapelle Chaussée soit 54 x 8.50 = **459 €**

Voyage scolaire : 50 € par élève de la commune

L'école organisant un séjour en juin le nombre d'enfants participant s'élève à 13 soit crédit accordé **650 €**

Sorties de fin d'année : 200 €/classe soit un crédit affecté de **400 €**

Le montant des crédits 2017 affectés à l'école privée s'élève à **30 127 €** à l'article 65748 du budget communal

Le Conseil Municipal approuve le budget 2017 présenté

Devis école

Pour finaliser les travaux à l'école des devis sont en cours :

Store enrouleur 163.49 €

Peinture parties communes et sanitaires 1665.75+187€

Réfection mur placo et peinture mur crépi : 1374 € + 200 €

Revêtement sol : 2 200.20€

Ces devis vont être étudiés avant validation.

Délibération N° 2017-03-10

Réévaluation des indemnités des élus en fonction de l'indice terminal de la fonction publique

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022.

La délibération déterminant le montant des indemnités de fonction attribuées aux élus est de ce fait à modifier comme suit :

Indemnité de fonction du Maire soit 42.74 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité du 1^{er} adjoint 16.40% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité du 2^{ème} adjoint 16.40% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité du 3^{ème} adjoint 5.47% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité du 4^{ème} adjoint 16.40% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité des conseillers délégués 5.47% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve la modification de la délibération prise en mars 2014 comme ci dessus proposée

Délibération N° 2017-03-11

Remboursement sinistre GROUPAMA

Groupama assurances vient d'adresser un chèque de solde remboursement de sinistre pour des dégâts survenus sur un candélabre soit 516.00 €

Le recours à tiers étranger ayant été obtenu.

Après délibération :

Le Conseil Municipal approuve le remboursement du sinistre de 516 €

Autorise M le Maire à procéder à l'encaissement de cette indemnité.

QUESTIONS DIVERSES

TABLEAU PERMANENCE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le tableau des permanences aux élections est réalisé en conseil municipal

COMMISSION COMMUNICATION

Mme LESAGE Carine demande à ne plus faire partie de la commission communication.

COMMISSION TRANSPORT RENNES METROPOLE

Une réunion a été organisée par Rennes métropole sur le problème du transport le STAR. Le bus est complet le soir et oblige les utilisateurs à rester debout tout au long du trajet Rennes /la Chapelle Chaussée.

Rennes Métropole a décalé le départ du bus afin de déplacer les habitants de Romillé vers un autre bus mais pour l'instant cette modification n'apporte pas satisfaction.

La demande d'un bus supplémentaire le samedi et le dimanche entraîne un surcoût important pour Rennes Métropole et n'a pas de ce fait été retenue pour l'instant.

Prochaine réunion

- Conseil Municipal : 6 avril 2017
- Commission finances : 20 mars 20 :00
- Echo : 16 mars 20 :00